

« précis aux principes contenus dans le pacte, qu'il a
« reconnu comme étant propre à assurer la paix et la tran-
« quillité de l'Europe pour une longue période.

« La France, par sa position géographique, par son
« idéal et par les intérêts qu'elle représente en Europe et
« dans le monde, ne peut pas pratiquer une politique
« d'isolement. Elle est, avec l'Angleterre, l'Italie et l'Alle-
« magne, un élément fondamental de progrès et de paix.
« En donnant son adhésion au principe de la collabora-
« tion, non seulement elle sert ses intérêts personnels,
« mais elle apporte une contribution active et précieuse
« à la reconstruction de la vie européenne.

« La France, dit-il, a donné un exemple de collabora-
« tion dans le domaine européen, dont il faut hautement
« lui savoir gré. Dans l'atmosphère améliorée par le pacte
« à quatre, une rapide liquidation de certaines questions
« qui divisent l'Italie et la France, liquidation déjà sou-
« haitée par M. Herriot, est parfaitement possible comme
« est possible le règlement des questions qui peuvent inté-
« resser la France et l'Allemagne.

« Une fois une nouvelle situation de confiance réci-
« proque et de collaboration établie par la signature du
« pacte, les questions pendantes entre la France et l'Italie
« assument, en effet, dans le cadre nouveau de la poli-
« tique européenne un caractère différent de celui qu'elles
« ont eu jusqu'à présent et les possibilités de solution
« deviennent plus aisées. »

D'une façon générale, les milieux diplomatiques de la Petite Entente à Rome ont exprimé leur contentement à l'égard du discours du Duce. Toutefois, diverses particu-